

Sans un indult spécial, on ne peut pas enlever d'un autel l'image du Saint sous le nom duquel il a été dédié. Cette prescription de la Congrégation des Rites (1) est très souvent violée.

## § 10

## Diptyques

Les diptyques, d'origine grecque, furent d'abord un mode de communication missive entre les princes : c'étaient des tablettes composées de deux ou trois pièces de bois, d'ivoire ou de métal, enduites intérieurement d'une couche de cire, sur laquelle on écrivait avec le style. Chez les Romains, les consuls échangeaient entre eux des diptyques au premier jour de l'an. Après que Constantin eut donné la liberté au Christianisme, les magistrats adressèrent des diptyques aux églises, par marque de respect, et les églises, en signe de reconnaissance, placèrent ces présents sur les autels, afin de recommander les donateurs aux prières des fidèles. Plus tard, ce symbole consulaire devint tout à fait ecclésiastique ; il servait à marquer les noms, non seulement des autorités civiles qui étaient en bonne harmonie avec l'Église, mais aussi des morts pour qui l'on devait prier, des évêques avec lesquels on était en communion, des papes régnants, des saints dont on faisait la fête ou la mémoire. Cet usage d'inscrire ainsi le nom des défunts à recommander à l'autel, explique pourquoi plusieurs Sacramentaires donnent le nom de *Super diptycha* à la Commémoration des Morts.

La partie de l'ivoire, opposée à celle où était étendue la cire pour recevoir les inscriptions, était ordinairement sculptée et figurait des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ceux que l'on connaît de l'époque mérovingienne offrent de grandes incorrections de dessin : en général, les têtes sont trop grosses, les mains exagérées, les draperies mal ajustées. Le Musée d'Amiens possède un diptyque de ce genre, fort curieux, qu'on présume être du vi<sup>e</sup> ou du vii<sup>e</sup> siècle. Il représente trois miracles de saint Remi, relatifs au sacre de Clovis. C'est le seul monument connu de cette espèce, datant de cette époque, où l'on trouve sculpté un trait de l'histoire de France.

L'usage des diptyques, invoquant sur l'autel la miséricorde divine

(1) N° 4655.

pour les vivants et pour les morts, a disparu depuis longtemps, comme tant d'autres coutumes de l'Église primitive ; mais la liturgie n'a jamais oublié de prier ni pour les bienfaiteurs défunts, ni pour les vivants. Les lettres N. N. inscrites dans le Missel et auxquelles le célébrant substitue de véritables noms, au *Memento* des vivants et à celui des morts, remplace l'office des anciens diptyques. C'est ainsi que les usages de l'Église se modifient à travers les siècles, sans qu'aucune atteinte soit portée à l'esprit qui les avait inspirés ; la forme change, mais l'idée survit ; l'écorce peut se détacher de l'arbre sans en altérer la sève.

Quand l'emploi des diptyques tomba en désuétude, leurs feuillets sculptés servirent le plus ordinairement de reliquaires, de porte-feuilles d'images et de couvertures pour les livres liturgiques.

## § 11

## Châsses et reliquaires

Dès l'origine de l'Église, on rendit un culte de vénération à ceux qui mouraient pour la foi ; il n'est donc pas étonnant qu'on ait recueilli précieusement leurs restes, qu'on ait creusé des cryptes pour les abriter et qu'on les ait placés dans les autels dédiés à Dieu sous leur invocation. Nous avons parlé plus haut des reliques qu'on mettait dans l'intérieur de l'autel, pour le consacrer, nous n'avons plus à nous occuper que de celles contenues dans des châsses qu'on plaçait sur l'autel. Cet usage n'est pas antérieur au ix<sup>e</sup> siècle. Les plus anciens textes qui y soient relatifs sont ceux d'un concile de Reims et d'une homélie de Léon IV, où il est dit qu'on ne doit rien mettre sur l'autel que les châsses contenant les reliques des saints, les livres des Évangiles et la pyxide du Viatique. On a invoqué en faveur d'une plus haute antiquité de cet usage l'autorité de saint Grégoire de Tours. Cet écrivain nous dit, il est vrai, que lorsque Didier apporta à Saint-Martin de Tours les corps de saint Martin et de saint Félix, il ordonna qu'on les plaçât *super altarium* ; mais ce n'était là qu'une résidence temporaire, puisque Didier devait, dès le lendemain, reprendre ces reliques et continuer avec elles son voyage.

Ces placements transitoires, lors des promenades de châsses,



étaient encore désapprouvés au x<sup>e</sup> siècle par divers écrivains qui poussaient par trop loin le culte de la tradition (1).

C'est au xiii<sup>e</sup> siècle que remonte l'usage général de placer de grandes châsses au-dessous de l'autel ou bien derrière, à une certaine hauteur, de façon à ce que les fidèles puissent passer dessous ou même les toucher de la main ou les baiser respectueusement. Quant aux petits reliquaires, on les posait temporairement sur l'autel, le jour de la fête du saint dont ils contenaient une relique.

Guillaume Durand nous apprend que, de son temps, dans certaines églises, on plaçait des reliques dans le tabernacle; mais les conciles ont toujours condamné cet abus de mettre les restes mortels des saints sur le même rang, pour ainsi dire, que la réserve eucharistique.

## § 12

## Fleurs artificielles ou naturelles

Saint Augustin nous parle d'un homme de qualité, adversaire de la religion chrétienne, qui fut converti de la manière suivante par son gendre: « Ce dernier, dit-il (2), crut devoir se rendre à l'oratoire de saint Étienne et prier pour son beau-père mourant. En se retirant, il prit quelques fleurs de l'autel, qui se trouvèrent sous sa main, et les emporta. Puis il alla les poser sur la tête du malade qui déjà n'y voyait plus et qui soudain s'écria qu'il avait la foi. » Prudence, dans son poème sur sainte Eulalie, engage les jeunes filles à cueillir des violettes et des crocus pour en décorer l'église. Saint Jérôme félicite le prêtre Népotien du zèle qu'il mettait à décorer les églises, de fleurs, de pampres et de feuillages (3). Saint Paulin de Nole engage les fidèles à joncher de fleurs les dalles du sanctuaire, à couvrir de guirlandes les piliers des portes (4). Venance Fortunat nous dit que sainte Radegonde, avec les premières fleurs du printemps, faisait des guirlandes et des couronnes pour les suspendre autour de l'autel (5).

En examinant de près ces textes, on voit qu'il n'est jamais question de fleurs disposées en couronne ou en bouquet pour être placées

(1) Gezzo, abbas Dothenensis, ap. Muratori, t. III. *Anecd.*

(2) *De civit. Dei*, XXII, 8.

(3) *Epist. IX ad Helioid.*

(4) *Natal. S. Felicis.*

(5) L. VIII, carm. IX.

sur la table même de l'autel; les fleurs décoraient seulement les murs, les piliers, les portes, le ciborium ou la crypte; on en jetait aussi sur les dalles. Il en fut de même au moyen-âge. Au xiii<sup>e</sup> siècle, les fleurs artificielles furent introduites dans les usages du culte; on croit que ce sont des religieuses de Flandre qui, les premières, confectionnèrent des fleurs en soie. L'emploi des fleurs sur l'autel lui-même paraît avoir été admis d'abord par les couvents de femmes, puis par les ordres mendiants et les paroisses rurales, vers le xv<sup>e</sup> siècle; au xviii<sup>e</sup>, cet usage était encore fréquemment repoussé par les cathédrales, les collégiales et les églises monastiques. Aujourd'hui, les fleurs naturelles ou artificielles, plantées dans des vases de bois, de porcelaine ou de métal, se sont emparées des gradins, à peu près partout, excepté dans les basiliques majeures de Rome. Les austères défenseurs de l'ancienne liturgie auraient mauvaise grâce à proscrire ces ornements; mais trop souvent, ils pourraient trouver occasion de critiquer le mauvais goût de ces décorations et surtout de ces vulgaires fleurs artificielles, aux couleurs déteintes, chargées de poussière, ou bien emprisonnées dans un globe, comme on en rencontre encore sur certaines cheminées de salon.

## § 13

## Missel et porte-missel

Autrefois le livre des Évangiles restait souvent à demeure sur l'autel, parce que la parole de Dieu, selon l'expression de saint Augustin, n'est pas moins digne de nos respects que le corps même de Jésus-Christ. Encore aujourd'hui, dans beaucoup d'églises orientales, le Missel reste perpétuellement sur l'autel.

Le Missel se plaçait jadis sur un coussin de la couleur du jour, usage peu commode qui se perpétue dans plusieurs villes d'Italie. Les pupitres apparaissent dès le xiii<sup>e</sup> siècle. Un inventaire de la cathédrale d'Angers, daté de 1297, en mentionne un en argent (1). C'est en Espagne qu'on voit les plus beaux pupitres ouvragés; ils restent à demeure sur l'autel.

On peut avoir des doutes sur la destination réelle des meubles qui sont conservés sous le nom de pupitres d'autel à Sainte-Croix de Poitiers et au musée de Lyon.

(1) *Revue de l'art chrétien*, 2<sup>e</sup> série, t. XV, p. 318.



## § 14

## Canons d'autel

Les canons ou cartons d'autel (*tabellæ*), destinés à aider la mémoire du célébrant, ne datent que de la fin du xv<sup>e</sup> siècle. Saint Charles Borromée et un concile d'Avignon (1594) en font une obligation liturgique. La rubrique du Missel ne mentionne que la *tabella secretarum* qui se place au milieu de l'autel et contient le *Gloria*, le *Credo*, les prières de l'offertoire, les paroles de la consécration, les oraisons avant la communion et le *Placeat* : c'est le plus ancien. Le canon de l'Évangile *In principio* n'est pas antérieur à saint Pie V, puisque c'est sous son pontificat que l'on commença à réciter cet évangile à l'autel. Quant au canon du *Lavabo*, contenant les prières de l'infusion du vin et de l'eau dans le calice et le psaume pour l'ablution des mains, il est encore plus récent, puisque Gavantus qui écrivait au commencement du xvii<sup>e</sup> siècle, en parle comme d'une commode innovation de son temps.

En diverses églises d'Espagne et d'Italie, on ne trouve point de canons d'autel; dans d'autres, il n'y a que celui des secrètes.

Les cartons ne doivent rester sur l'autel que pendant la messe; en tout autre temps, ils doivent être déposés sur la crédence ou rangés dans la sacristie, et non point renversés sur la nappe d'autel, comme cela se fait souvent en France.

Les canons sont tantôt de simples feuilles de papier imprimées, collées sur un carton (de là le nom de *carta*, *carte*, qu'on trouve dans les inventaires), tantôt des parchemins entourés de cadres plus ou moins riches et protégés par un verre. Les plus anciens sont écrits à la main, ornés de miniatures ou tout au moins de majuscules rehaussées d'or ou de couleurs variées : celui des secrètes avait parfois des charnières et se pliait comme un triptyque : il en est encore ainsi aujourd'hui dans le rite lyonnais.

Certains canons modernes sont envahis par des images aux dépens du texte imprimé trop fin. On peut reprocher à d'autres leur grandeur démesurée et leur poids tellement excessif qu'on est obligé de les traîner sur des roulettes, quand il est besoin d'ouvrir le tabernacle dont il cache entièrement la porte.

Les canons d'autel en vermeil donnés à la cathédrale de Reims

pour le sacre de Charles X valent plus de 12,000 francs, sans compter le prix artistique des peintures. La première lettre de chaque prière est fleuronisée et représente un saint ou une sainte dont le nom commence par cette lettre.

Parmi les plus remarquables canons d'autel, nous devons citer ceux de la cathédrale d'Évreux, en argent ciselé (xv<sup>e</sup> siècle); ceux du musée de Naples, brodés au xvi<sup>e</sup> siècle par les religieuses de Fontevault; ceux de l'église de Saint-Riquier, plaques d'argent gravées, dont les cadres sont en cuivre ciselé et doré; ceux de Notre-Dame de Versailles dont les miniatures datent de 1770; ceux de Notre-Dame de Châlons-sur-Marne, donnés et dessinés en 1753 par le chevalier de la Touche; ceux de la cathédrale de Limoges, émaux exécutés par Noël Laudin; et ceux du musée de Cluny (n<sup>o</sup> 6580), imprimés sur soie, à Poitiers, en 1690, avec encadrements et bordures couverts de broderies en fleurs de couleurs rehaussées d'or.

Au Congrès des Sociétés savantes de 1882, M. Castan a lu à la section des Beaux-Arts une dissertation sur un beau canon d'autel du xvi<sup>e</sup> siècle, brodé par Madeleine de Bourbon pour la première messe de son cousin Charles de Guise (1544), archevêque nommé de Reims.

Parmi les œuvres modernes, nous nous bornerons à signaler un grand canon peint sur vélin par M. Ernest Lami, qui a figuré au salon de 1833, et ceux qu'a exécutés M. Boileau pour la maison Curmer. Voici la description de ces derniers, que nous trouvons dans les *Instructions sur la Liturgie* de M. l'abbé Noël :

« C'est une sorte de poème sacré, dont les divers épisodes constituent un ensemble tout à la fois pittoresque et gracieux. Le carton du milieu, qui est plus spécialement nommé *canon*, présente une Cène eucharistique d'une exécution digne des plus grands éloges. Elle est encadrée de trois arcades ogivales, relevées de rinceaux de feuillages, dans le goût gothique le plus riche. Immédiatement au-dessous des paroles de la consécration, le soubassement en entrelacs représente, au centre, la Vierge Marie chantant le cantique *Magnificat*. Elle est accompagnée de l'archange Gabriel, tenant une banderolle où se lisent les premiers mots de la Salutation angélique, et de sainte Élisabeth dont la banderolle porte les paroles : *Benedicta tu in mulieribus*. L'encadrement de tout le canon est formé d'un vigoureux feuillage, retraçant les ciselures du moyen âge, et dont il est impossible de décrire l'ornementation aussi variée que savante. En commençant par la



gauche, au-dessus de l'hymne angélique et du Symbole, on voit figurer saint Pierre; puis, en redescendant, saint Gélase et saint Ambroise; et, au soubassement, saint Hilaire de Poitiers. Ces figures, costumées selon l'époque à laquelle elles se rattachent, sont séparées par des médaillons symboliques, la Confession, la Louange, le Trisagion, et par les titres des œuvres de ces personnages, qui ont rapport à la Liturgie. A droite, on voit saint Paul, symétrisant avec le prince des apôtres; puis, en descendant, saint Grégoire pape, saint Cyrille, et au-dessous, saint Thomas d'Aquin. Les médaillons représentent la Prière, l'Instruction, l'hymne des anges, et les titres, comme pour le côté gauche. L'or, l'azur, le vert-antique, le rouge, le bleu, le jaune, s'harmonisent avec le goût le plus exquis. Tout, dans cette composition, charme, instruit, intéresse. Le carton de l'épître offre dans son encadrement, avec le même luxe d'ornementation, au sommet, saint Jean l'Évangéliste, avec une banderolle qui porte l'inscription : *Apocalypsis*, etc. L'apôtre, dessiné en vieillard, tient à la main un rouleau. Les montants des deux côtés sont ornés des figures des quatre auteurs d'épîtres, savoir : saint Paul, saint Pierre, saint Jacques et saint Jude. Au soubassement est saint Luc. Les médaillons retracent les premières paroles de chacun des livres de ces auteurs sacrés, où l'Église a puisé le sujet de la lecture qui suit la collecte. Le carton de l'Évangile présente, selon le même système, les quatre évangélistes, posés sur des figures symboliques. Au sommet, Jésus-Christ, couronné d'un nimbe divin, enseigne l'inimitable prière, le *Pater*. Au soubassement, le roi David tient un rouleau déployé, le livre des Psaumes. »

En France, à certaines solennités, on mettait quelquefois des instruments de paix entre les canons ou sur les gradins : ainsi, à la cathédrale d'Angers, les jours de fête, on décorait l'autel de quatre instruments de paix, ornés de pierres précieuses (1).

## ARTICLE XI

## Accessoires de l'Autel

Nous rangerons sous ce titre ce qui concerne : 1<sup>o</sup> les crédences; 2<sup>o</sup> les piscines; 3<sup>o</sup> les chancels et les balustrades; 4<sup>o</sup> les tables de

(1) De Farcy, *L'ancien trésor de la cathédrale d'Angers*.

communion. Les tabernacles isolés sont aussi l'un des accessoires les plus importants de l'autel; mais nous avons cru devoir en parler en même temps que des tabernacles adhérents au corps même de l'autel.

## § 1

## Des crédences

Dans les basiliques latines, il y avait, outre l'abside principale, deux absides collatérales correspondant aux deux contre-nefs. Celle de gauche, nommée *diaconium*, était une sorte de sacristie, où s'habillait le clergé; celle de droite, *secretarium*, contenait les vases sacrés. Ailleurs, ces vases étaient renfermés dans une armoire pratiquée dans le mur, à droite de l'autel; dans une autre armoire, à gauche, on mettait le missel, le livre des Évangiles, celui des Épîtres et celui des Psaumes. En l'absence d'armoire, on se servait de grands coffres. La crédence a remplacé tout à la fois le *secretarium*, l'armoire et le coffre. C'est une table carrée, circulaire ou polygonale, disposée près de l'autel pour recevoir temporairement les objets nécessaires au sacrifice de la messe, les burettes, l'aiguillère, le manuterge, etc. Elle fait souvent corps avec l'architecture : alors, c'est tantôt une tablette supportée par une console, tantôt une base pratiquée dans le creux d'un mur. Sa place régulière est du côté de l'Épître; celle qu'on voit parfois du côté de l'Évangile était destinée à recevoir les offrandes des fidèles. On l'appelait *προβουλις*, *παράσημα*, *oblationarium*, *paratorium*.

Les crédences ne deviennent communes qu'au XIII<sup>e</sup> siècle; quand elles sont pratiquées dans une niche, il arrive souvent qu'une tablette supérieure a la destination dont nous parlons, tandis que la partie inférieure fait l'office de piscine, c'est-à-dire qu'elle est creusée en forme de cuvette, percée d'un trou pour l'écoulement de l'eau qui a servi au *lavabo* de l'officiant.

Parmi les crédences remarquables par leur antiquité ou leurs décorations, nous citerons celles des Saints-Nérée-et-Achillée et de Saint-Clément à Rome; des églises de Minot (Côte-d'Or), de Pontigny et de Vezelay (Yonne); des Saintes-Chapelles de Paris, de Saint-Germer, de Souvigny, etc.



## § 2

## Des piscines

Il n'est point question de piscine monumentale avant le ix<sup>e</sup> siècle, et l'on n'en connaît point d'antérieure au xi<sup>e</sup>. Le prêtre officiant se lavait les mains dans un bassin portatif et l'eau était jetée ensuite au dehors, à moins qu'elle ne fût versée dans un trou creusé sous l'autel ou à côté, et nommé *βαλανεα*, *βαλανεουδιον*, *γωνιον*, *lavacrum*. Le pape Léon IV, au ix<sup>e</sup> siècle, dans une instruction adressée aux évêques (1), exige qu'il y ait près de l'autel un lieu où l'on puisse jeter l'eau qui a servi à purifier les vases sacrés et où le prêtre trouve de l'eau et du linge pour se laver les mains et les essuyer après la communion. Telle fut probablement l'origine de ces piscines où le prêtre se lavait les mains avant la messe, après les encensements et après la communion.

Quelquefois la piscine est un récipient percé d'un trou et supporté par un pédicule isolé ou accolé au mur; le plus ordinairement, c'est une niche pratiquée dans la muraille et munie d'une cuvette perforée pour l'écoulement des eaux. Nous avons déjà dit qu'elle est souvent accompagnée d'une tablette qui sert de crédence.

Aujourd'hui le célébrant ne purifie dans le calice que le pouce et l'index de chaque main; mais autrefois le pain consacré étant en beaucoup plus grande quantité, le prêtre ne pouvait pas, surtout au moment de la fraction, n'y employer que quatre doigts; il devait donc, après la communion, se laver entièrement les deux mains. L'ablution, trop abondante pour être bue, était jetée dans la piscine. La diminution des communions et l'emploi des petites hosties devaient réduire la quantité de l'ablution; l'usage traditionnel n'en persévéra pas moins jusqu'au xiii<sup>e</sup> siècle et au-delà. Innocent III ordonna au prêtre de boire les ablutions, mais on ne tint pas compte partout de ses recommandations; seulement on manifesta plus de respect pour l'eau qui avait servi à rincer le calice. La piscine fut gémisée et par conséquent munie de deux cuvettes. On jetait dans la première l'eau qui avait servi au *lavabo*; dans la seconde, l'ablution du calice. Un conduit les faisait déverser en terre sainte, soit dans l'église, soit dans le cimetière. On comprend dès lors l'importance

(1) Sirmond, *Concil.*, t. XXI, p. 570.

liturgique de la piscine, les encensements qu'on lui donnait dans certains diocèses et le soin qu'on mettait à la décorer, surtout dans la partie destinée à l'ablution du calice.

Quand l'usage de la boire s'établit généralement au xiv<sup>e</sup> siècle, il ne fut plus nécessaire de ménager deux cuvettes dans une piscine à double usage. Un seul bassin suffit dès lors pour recevoir les eaux ordinaires, et l'architecture dut se conformer à la modification liturgique qui venait de s'opérer. Remarquons toutefois que l'ancien usage se prolongea très longtemps dans certaines localités, par exemple à Cluny, à Rouen, à Chartres, à Orléans, à Paris, à Saint-Denis, à Saint-Jean de Lyon, chez les Chartreux, etc.

Aux xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, les piscines sont moins grandes et se parent de dais évidés à jour, de consoles, de culs-de-lampe, de clochetons à crosses végétales; elles se fermaient quelquefois à clé et pouvaient alors servir de trésor.

Il est à remarquer que dans les grandes églises on trouve des piscines dans les chapelles des bas-côtés tournants et des basses-nefs, et non point près du grand autel; là, elles n'auraient point servi, puisque, aux messes solennelles, le diacre et le sous-diacre prenaient les ablutions du calice. La place régulière de la piscine est du côté de l'Épître, mais les dispositions architecturales des chapelles ont fait parfois intervertir cette place, surtout dans le bas-côté de l'Évangile. En Italie, la piscine est souvent logée à la sacristie.

Nous citerons comme particulièrement remarquables les piscines de La Ferté-Bernard, de la Sainte-Chapelle de Paris, de Saint-Gabriel (Calvados), de la cathédrale de Coutances, de Notre-Dame de Sémur, de Saint-Urbain de Troyes, de l'abbaye aux Hommes à Caen; celles de Donfield en Angleterre et de la cathédrale de Lausanne.

## § 3

## Des chancels

Des écrivains protestants ont prétendu à tort que les chancels ou cancels avaient été inventés dans des siècles d'ignorance, pour établir symboliquement une différence entre l'ordre ecclésiastique et la condition laïque. Ces balustrades, qui existaient dès la plus haute antiquité, fermaient l'entrée du sanctuaire aux laïques, de même



qu'autrefois les lévites seuls étaient admis dans certaines parties du temple et que le Grand-Prêtre seul pouvait, une fois par an, pénétrer dans le Saint des Saints. A cette raison morale nous pouvons ajouter un motif matériel. Les chapelles des catacombes étaient fermées par des *transenna*, espèce de grillage en marbre ou en bronze pour protéger les reliques des martyrs contre l'indiscrete piété des fidèles. Cet usage fut transporté, pour les confessions, dans les églises supérieures et s'appliqua plus tard à toute espèce d'autel. On retrouve d'ailleurs des clôtures analogues dans les basiliques profanes et dans les prétoires.

Ces clôtures du sanctuaire ou du chœur s'appelaient *θησαυρον*, *θησαυρον*, *cancelus* (barreaux), *septum* (cloison) et quelquefois *pectoralia*, parce qu'elles s'élevaient à la hauteur de la poitrine. La dénomination de *canceli* s'appliquait, par extension, à l'espace compris entre les balustrades du sanctuaire et le jubé. C'est pour cela qu'en Angleterre le chœur est parfois désigné traditionnellement sous le nom de *chancel*.

Dès les premiers siècles, les chancels affectèrent des formes assez variées : c'était tantôt des grilles ou treillis en bois, en pierre, en marbre, en fer, en bronze, en argent; tantôt des balustrades plus ou moins ouvragés, tantôt des panneaux décorés de mosaïques et de peintures. En général, les chancels primitifs n'étaient décorés que de simples imbrications; au VI<sup>e</sup> siècle, ils s'ajourèrent ou bien se décorèrent de disques crucifères, de losanges, de monogrammes, de chrismes, de rinceaux et de rubans. Au VII<sup>e</sup> siècle, apparurent de riches sculptures et surtout des bandes d'entre-lacs. Au IX<sup>e</sup>, on les orna souvent d'arcades crucifères; au XII<sup>e</sup>, on voit de grandes dalles de marbre entourées de cadres en mosaïque. Quelquefois ces clôtures étaient percées de portes, ornées d'arcades et de statuettes, surmontées de pilastres auxquels on suspendait des voiles en tapisserie, qui cachaient le sanctuaire pendant une partie de la messe. A l'église romaine des Saints-Nérée-et-Achillée, des pupitres ou *analogia* ont été établis à demeure sur les chancels pour tenir lieu d'ambons.

La séparation du chœur d'avec la nef a été d'autant plus maintenue au moyen âge qu'il arrivait souvent que l'entretien du chœur était à la charge du seigneur ou des décimateurs, tandis que la nef était construite et réparée aux frais des paroissiens.

Dans les églises à une seule nef, le chœur était séparé de la nef, non seulement par le chancel, mais aussi par l'arc triomphal, arcade

en maçonnerie, en pierre ou en bois, plus ou moins décorée de sculptures et surmontée d'un crucifix qu'accompagnaient souvent les statues de la Sainte-Vierge et de saint Jean. Il est à regretter que dans beaucoup d'églises on ait fait disparaître cette séparation traditionnelle.

L'arc triomphal et le chancel suffisaient bien pour interdire l'entrée du chœur aux laïques, défense qu'un concile de Reims renouvelait encore en 1585; mais ils étaient impuissants à protéger certains autels contre la rapacité des voleurs ou la piété mal entendue des fidèles. Il en est qu'on garantissait par des volets de bronze et par une forte grille presque adhérente; tel est celui du *sancta sanctorum* au patriarcat de Latran. « Il y a là, dit Mgr Barbier de Montault (1), pour protéger les reliques précieuses qui y étaient renfermées, un premier rempart de marbre épais, plus une forte grille munie de serrures. La grille s'ouvre à la partie antérieure, et l'on a alors deux volets de bronze portant les effigies de saint Pierre et de saint Paul et le nom d'Innocent III. La présence des apôtres indique que là étaient conservés leurs chefs, et la date de cet autel grillé est fixée par le nom du pape qui dut l'élever et le consacrer, et qui siégea de 1198 à 1216. »

Dès le XIII<sup>e</sup> siècle, on commença à remplacer les chancels par des murs et des lambris de bois qui défendaient du froid et des courants d'air, et qui, dans les cathédrales et les collégiales, firent tout le tour du chœur, en se décorant à l'extérieur de riches bas-reliefs. Les jubés qui se multiplièrent au XV<sup>e</sup> siècle, en France, en Angleterre et en Allemagne, remplacèrent tout à la fois les clôtures et les ambons.

De nos jours, il y a parfois une double clôture, l'une autour de l'autel, l'autre entre le sanctuaire et le chœur, ou bien entre le chœur et la nef. Souvent aussi les anciens chancels sont remplacés soit par des tables de communion, fixes ou mobiles, soit par des grilles en fer forgé.

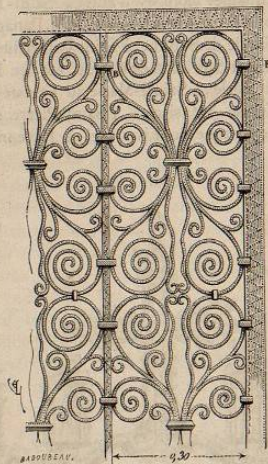
Parmi les anciennes grilles, remarquables par leur beauté, nous citerons en France, celles des cathédrales de Coutances, Mende, Reims, des églises de Béziers, Braine (Aisne), La Brède (Gironde), Saint-Denis, Le Puy, Thor (Vaucluse), Saint-Saturnin de Toulouse, etc; en Italie, celles des églises de Sainte-Croix de Florence, de Pérouse, de Prato, etc.

(1) *Bulletin de la Soc. des ant. de l'Ouest*, 1886, p. 41.





Ancienne grille de l'abbaye de Saint-Denis

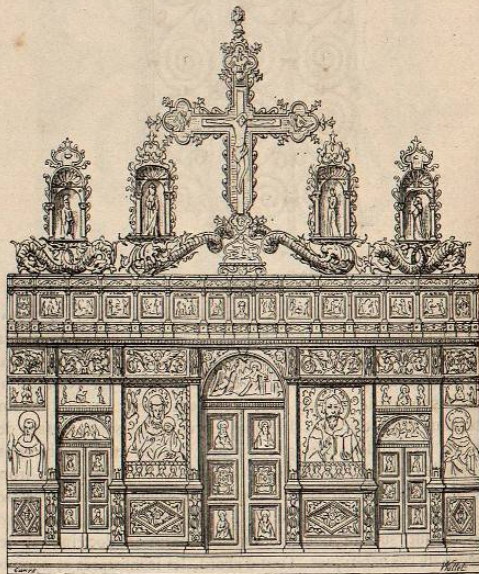


Grille de Notre-Dame du Puy

Dans les églises orientales, le *sacrarium* où est l'autel se trouve séparé du reste de l'édifice par une haute cloison, appelée *iconostase* (de εἰκών, image, et συναγωγή, assemblée) à cause des saintes images qui y sont peintes. La porte du milieu ou *porte sainte* est réservée au prêtre; cependant le diacre y peut également passer quand il accomplit certains rites solennels. Les deux autres portes sont à l'usage des clercs. On y peint des anges, pour montrer que les ministres remplissent près de l'autel les fonctions qu'occupent les anges près du trône divin. M. de Rossi croit que la disparition générale des *iconostases* n'est pas antérieure au VIII<sup>e</sup> siècle et aux persécutions des *iconoclastes*: ce fut surtout une protestation contre la doctrine et les sacrilèges de ces hérétiques. Tout d'abord, les *iconostases* se composèrent d'une rangée de colonnes surmontées de vases et de statues, et aux fûts desquels étaient attachées des tringles sur lesquelles glissaient les voiles qu'on fermait pendant certaines parties de la messe.



On voit de remarquables clôtures d'autel à Saint-Théodore et à Sainte-Sophie de Constantinople (vi<sup>e</sup> siècle), à la Panagia Nicodemo d'Athènes, à la cathédrale de Smyrne, à Saint-Demetrius de Thessalonique (vi<sup>e</sup> siècle), à Saint-Spiridion de Corfou, etc ; en Italie, à Saint-Clément de Rome (vi<sup>e</sup> siècle), à Sainte-Marie au Transtévère (ix<sup>e</sup> siècle), à Saint-Marc de Venise (vi<sup>e</sup> siècle), à Saint-Pierre de Toscanella (vii<sup>e</sup> siècle), à l'église grecque de Livourne, à Ravenne, à Torcello (xi<sup>e</sup> siècle), etc. (1).



Clôture sacrée de l'église grecque de Livourne.

(1) Cf. Rohault de Fleury, *La Messe*, planches CCXVII à CCXLVI.

#### Des tables de communion

Pendant longtemps, les Chrétiens se rangèrent debout contre les chancels pour recevoir la communion. « Que ceux qui savent que je suis instruit de leurs péchés, dit saint Augustin (1), s'éloignent de la communion, s'ils ne veulent pas être chassés des chancels. » Quand les fidèles commencèrent à communier à genoux et non plus debout, on dut diminuer la hauteur des chancels ou se servir d'un meuble portatif qu'on appela *table de communion*, *banc de communion*, *appui de communion*, *estal*, *étal*. Le chancel fut souvent aussi remplacé par une balustrade, peu élevée, en bois, en pierre, en marbre, en fer battu, ayant une surface plane qu'on recouvrait d'une garniture en drap et d'une nappe de toile garnie de dentelle.

D'après les prescriptions de Benoît XIII, la table de communion devrait avoir trois pieds de hauteur et un pied de largeur; saint Charles Borromée n'exige que 21 centimètres de large. En Espagne et en Italie, la tablette de la balustrade est d'ordinaire beaucoup plus large qu'en France, où généralement une simple grille tient lieu d'appui de communion. Au xviii<sup>e</sup> siècle, dans un certain nombre d'églises de Normandie et d'Anjou, on arbritait la table de communion, le jour de Pâques, d'un dais blanc frangé.

Nous ne connaissons pas de tables de communion qui remontent authentiquement au moyen-âge; il y en a quelques unes des deux derniers siècles qui sont de véritables œuvres d'art, comme celles de Saint-Michel de Louvain et de Saint-Jacques d'Anvers.

On remarque, dans la principale église de Toulouse, une place dorée à la Table-Sainte. A une époque que nous ne saurions préciser, le premier président de la Cour s'approchait de la Sainte-Table pour communier. Un homme, enveloppé d'un vaste manteau, s'avançait également vers l'autel pour recevoir le Dieu de l'Eucharistie; mais, en levant la tête, il aperçoit le Président, se recule et se retire dans le coin le plus sombre de la vieille basilique. Le Président, surpris, le suit et, lui frappant légèrement sur l'épaule, lui dit avec douceur : — Mon ami, pourquoi me fuyez-vous? Venez communier avec

(1) *Serm.* 322, n. 6.



moi. — Moi, moi, à côté de vous, Monsieur le Président, balbutie l'inconnu. — Ici, il n'y a pas de Président, répond le noble vieillard ; il n'y a que des chrétiens égaux devant Dieu. » — Le Président et le bourreau communiquèrent côte à côte. On fit dorer la place de la table de communion où ces deux hommes s'étaient agenouillés, et c'est ainsi que ce souvenir se perpétue dans la religieuse cité du Languedoc (1).

## ARTICLE XII

## Des linges d'autel

On donne le nom de *linges d'autel* à ceux des linges sacrés qui se trouvent ou pourraient se trouver plus ou moins en contact avec les saintes espèces. Nous ne parlerons ici 1° que des nappes d'autel ; 2° des corporaux et des bourses ; 3° des dominicales et des nappes de communion, en réservant ce qui concerne le purificateoire et la pale pour le paragraphe relatif aux accessoires du calice. Quant au manuterge, il en sera question à l'article des burettes.

## § I

## Des nappes et des couvertures d'autel

La nappe d'autel a pour origine la nappe qui, selon l'usage juif, fut étendue sur la table de la Cène. Ce n'est pas seulement une marque de respect pour la consécration de l'autel, mais aussi une précaution contre les conséquences d'une effusion accidentelle du précieux sang. Au point de vue symbolique, la nappe représente le suaire et les autres linges dont la piété des disciples enveloppa le corps de Notre-Seigneur avant de l'ensevelir. Cette attribution mystique, mentionnée dans la liturgie, se comprend d'autant mieux quand on se rappelle que l'autel est la figure de Jésus-Christ.

Le texte connu le plus ancien, relativement aux linges d'autel, nous est fourni au IV<sup>e</sup> siècle, par saint Optat de Milève : « Quel est celui

(1) *Annales du Saint Sacrement*, t. XIV, p. 285.

d'entre les fidèles, nous dit-il (1), qui ignore que la table de l'autel est couverte d'un linge pendant la célébration des saints Mystères ? » Saint Victor de Vite rapporte que Genséric, roi des Vandales, envoya dans la province de Zengitane (Tunisie), un certain Roculus dont la main rapace avait tout ravagé et qui s'était emparé des nappes des autels pour s'en faire des chemises et des caleçons (2).

Au VI<sup>e</sup> siècle, l'empereur Constance, dans un voyage qu'il fit à Rome, offrit à la basilique Saint-Pierre une pièce de drap d'or pour couvrir l'autel (3) : c'est à ce même autel que Léon IV donna une couverture de soie, mouchetée d'or.

On voit par ces différents faits que, jusqu'à la fin du IX<sup>e</sup> siècle, les nappes d'autel étaient indifféremment en lin, en soie ou en tissu d'or. D'après Polydore Virgile (4), le premier décret concernant les nappes de lin aurait été rendu, au VII<sup>e</sup> siècle, par Boniface III. Fut-il universellement observé ? On serait tenté d'en douter en voyant mentionner, dans les inventaires du moyen-âge et même des deux derniers siècles, des nappes d'or et des nappes de soie ; mais il est possible qu'on ait désigné par là tantôt des parements, tantôt des housses d'autel. Il n'est point toujours facile de bien déterminer le sens précis de ces termes : *mantilia*, *mappæ*, *operimenta*, *palla*, *pallia*, *panni linnei*, *propitiatoria*, *tobalea*, *tovalia*, *tualea*, *velamina*, *vestes altaris* ; *linceul*, *longères*, *touailles*, *touelles*, etc.

Aujourd'hui, les nappes d'autel, de même que que les corporaux, les purificateoires, les pales, les amicts et les aubes, doivent être de chanvre ou de lin. Le coton, que toléraient encore beaucoup de théologiens des deux derniers siècles (5), a été définitivement proscrit par la Congrégation des Rites (6). C'est sans doute parce que ce fut dans un linge de toile que Joseph d'Arimathie ensevelit le corps du Sauveur et que le lin, dans l'Écriture, est le symbole de la pureté du corps et de l'âme (7).

Les nappes d'autel étaient souvent ouvrées, c'est-à-dire brochées dans le tissu ou brodées à la main de divers dessins, en fil bleu ou rouge. C'est surtout aux quatre coins que l'on voit figurer des scènes

(1) *Quis fidelium nescit in peragendis mysteriis ipsa ligna linteamine cooperiri. Contra Parm.*, l. VI.

(2) *Persecut. Afric.*, l. I, c. 1.

(3) *Anast. Bibl.*, in *Vital.*, CXXXV, 15.

(4) *De invent. rer.*, l. V, c. vi.

(5) Azor, Fr. Lugo, Pasqualigo, Quartus, Tamburini, etc.

(6) 15 mars 1664 ; 18 mars 1819.

(7) *Clavis S. Melit.*, ap. Pitra, *Spicil. Solesm.*, pp. 182 et 403.



religieuses, les figures des évangélistes et quelquefois les armoiries des donateurs; on y mettait même des inscriptions. Sur la nappe d'autel, brodée par Berthe, femme du roi Robert, pour l'église Saint-Remi de Reims, on lisait ce distique :

*Hic panis vivus celestisq[ue] esca paratur  
Et error ille sacer qui Christi in carne currit;*

A l'église Saint-Étienne de Lyon, on conservait autrefois une nappe d'autel du ix<sup>e</sup> siècle, où se lisaient, en lettres d'or, seize vers latins ayant trait la plupart aux dispositions qu'il faut apporter à la Table sainte (1).

A partir du xv<sup>e</sup> siècle, on borda les nappes soit d'une petite frange de fin or, de deux ou trois doigts de haut, soit de guipures ou d'ouvrages en fil à jour. Cette dernière décoration était surtout employée pour la nappe supérieure qui tombait sur les deux côtés de l'autel. La seconde, qui garnissait le devant, était décorée d'un orfroi, nommé *frontal*, c'est-à-dire d'un morceau d'étoffe, cousu au rebord, que les temps modernes ont remplacé par une bande plus ou moins large de dentelle. Dans certaines églises de village, on voit des nappes qui se terminent par de vulgaires guipures de coton et même par des découpures de papier doré!

En Italie et surtout à Rome, on plisse les nappes avec les doigts, de façon à y figurer d'ingénieux dessins, tels que des fleurs, des fruits, des vases sacrés, etc.

On sait que l'autel doit être couvert de trois nappes, au moins de deux, dont l'une soit pliée en double. Il n'en a pas toujours été ainsi. Dans l'origine on ne mettait qu'une seule nappe, et cette coutume était encore suivie au xviii<sup>e</sup> siècle à Saint-Jean de Lyon. Bocquillot pense que la triplicité des nappes remonte au ix<sup>e</sup> siècle, époque où appurent les fausses Décrétales contenant une prétendue ordonnance de saint Pie I à ce sujet (2) Toujours est-il qu'au xiii<sup>e</sup> siècle, Guillaume Durand ne parle encore que de deux nappes, représentant dit-il, l'habit du corps et celui de l'esprit. Cependant, dès le siècle précédent, les Cisterciens employaient trois nappes. Ce devint une prescription dans les Missels du xv<sup>e</sup> siècle et dans les synodes du xvi<sup>e</sup>. Ces prescriptions ne parurent pas sans doute rigoureusement obliga-

(1) De la Mure, *Hist. eccles. de Lyon*, p. 292.

(2) *Traité de la liturgie*, l. I, ch. v, p. 94.

toires, puisque beaucoup de théologiens trouvaient que deux nappes pouvaient suffire (1), et que d'autres ajoutaient qu'on pouvait célébrer avec une seule en cas de nécessité (2) : c'est ce que l'on faisait, au xviii<sup>e</sup> siècle, dans un certain nombre d'églises du diocèse d'Amiens, qui arguaient de leur pauvreté (3).

Jusqu'au xv<sup>e</sup> siècle, les autels restaient nus en dehors du temps de la messe et n'étaient couverts de nappes qu'immédiatement avant le Saint-Sacrifice. Il en était encore ainsi, au xviii<sup>e</sup> siècle, à Saint-Maurice d'Angers, à Saint-Jean de Lyon, à Notre-Dame de Rouen, à Saint-Martin de Tours, etc. Le quatrième concile de Milan (1576) exige qu'en dehors du temps de la messe on recouvre les nappes d'autel d'une toile cirée pour les préserver de la poussière, prescription que nous avons vue observée dans la plupart des provinces d'Espagne. Les conciles d'Aix (1583), de Salerne (1596) recommandent une couverture en toile bleue ou verte. La serge verte a prévalu en Italie; on y voit aussi des housses d'apparat, brodées et rehaussées de galons d'or, pour couvrir l'autel pendant les vêpres des jours de fête : à la chapelle Sixtine, c'est une couverture en lin rayé d'or. Ces housses ne doivent être enlevées que lorsqu'il y a salut du Saint-Sacrement.

En Italie et en Espagne, une toile cirée, qu'on n'enlève que le jeudi-saint, adhère à la surface de l'autel : elle protège tout à la fois la pierre contre la poussière et les nappes contre l'humidité.

De droit ordinaire, la bénédiction des nappes et des corporaux appartient à l'évêque qui peut, sans un indult spécial, déléguer cette faculté à un simple prêtre. Les abbés et les dignitaires qui jouissent des droits pontificaux peuvent procéder à cette bénédiction, mais seulement pour les églises et les monastères qui dépendent de leur juridiction.

Des théologiens (4) ont prétendu qu'il n'était pas rigoureusement nécessaire de bénir les nappes d'autel, mais les rubriques du Missel sont formelles sur ce point. Cet usage existait déjà au ix<sup>e</sup> siècle, puisque saint Remi, évêque d'Auxerre, en fait mention en ces termes : « Des sous-diacres et des acolytes présentent à bénir à l'évêque les linges, les vases et les autres ornements de l'église (5). »

(1) Antonin, Armilla, Azor, Jean Chappuis, Durand, Facundez, Barthélemy Fumée, Gabriel, Henriquez, Paludanus, Sylvestre, etc.

(2) Fernandez, Garzia, Leander, Suarez, etc.

(3) Mioland, *Actes de l'Église d'Amiens*, t. II, p. 284.

(4) Azor, Facundez, Reginald, Sà, Suarez, Sylvestre, Vasquez, Villalobos, etc.

(5) *De dedicatione*, c. vii.



Cette bénédiction des nappes, des vases et des ornements destinés à l'autel est faite par l'évêque, immédiatement après la consécration de l'autel. Le pontife asperge d'eau bénite et encense les nappes, les croix et autres ornements déposés sur une toile cirée qui porte le nom de *chrêmeau*. Parmi les diverses oraisons que prononce le pontife, nous nous bornerons à reproduire celle-ci : « Dieu tout puissant et miséricordieux, qui avez créé dès le commencement tout ce qui était utile et nécessaire aux hommes : qui avez bien voulu que les temples élevés par leurs mains soient consacrés à votre saint nom et soient appelés les lieux de votre demeure ; qui avez ordonné à Moïse, votre serviteur, de faire confectionner les vêtements propres aux pontifes, aux prêtres et aux lévites, ainsi que les autres ornements de tout genre, destinés au service et à la décoration de votre tabernacle et de votre autel ; prêtez une oreille favorable à nos prières, et, sans avoir égard à notre indignité, daignez, par votre ministère, purifier, bénir et consacrer ces divers ornements, préparés pour les besoins de votre église et de votre autel, en votre honneur et pour votre gloire, afin qu'ils puissent servir à votre divin culte et à vos sacrés Mystères, et qu'ils soient dignes de concourir au sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, votre Fils, Notre-Seigneur, qui, étant Dieu, vit et règne avec vous dans l'unité du Saint-Esprit, dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il. »

Par là même qu'une destination sacrée a été donnée aux nappes par la bénédiction du pontife ou du prêtre, elles ne peuvent plus servir à des usages profanes. Au vi<sup>e</sup> siècle, en France, on croyait, par une vénération mal entendue, pouvoir les employer à la sépulture des morts ; mais cet abus fut réprimé par les conciles de Clermont (534) et d'Auxerre (578).

Combien de Fabriques n'ont pas vendu aux brocanteurs de ces riches nappes d'autel si remarquables par leurs broderies, leurs écussons, leurs inscriptions, leurs filigranes d'or et d'argent. Aussi sont-elles devenues très rares aujourd'hui. Il y en a de fort belles à Saint-Laurent de Nuremberg (xii<sup>e</sup> siècle), à Saint-Jean de Latran, à la Chapelle Sixtine, au couvent des Clarisses d'Amiens, à Saint-Martin du Canigou (Pyrénées-Orientales), au musée de Cluny, etc.

M. Alexander Nesbett possède une nappe d'autel en batiste, faite en Italie, au xiv<sup>e</sup> siècle, et qui a figuré à l'exposition de broderies à Londres, en 1874. Elle est ainsi décrite dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1) :

(1) Deuxième période, t. X, p. 168.

« Au centre, est une composition représentant la crèche. Dans chaque extrémité sont cinq petites figures en pied représentant divers saints. Chaque figure est sur un socle qui se relie à son voisin par une très riche ornementation qui forme base et qui est répétée au dessus de cette charmante galerie de personnages. Toutes les broderies ont été brodées entièrement en couleurs au petit point. Les ornements étaient blancs, liserés de rouge ; cette pièce importante et rare se recommande encore plus à l'attention par la valeur et l'harmonie de sa composition que par son exécution merveilleuse, fine et large tout à la fois. »

M. Essenwein, membre de la Commission impériale des monuments historiques de Vienne, a composé en style du xiii<sup>e</sup> siècle, le dessin d'une nappe d'autel dont nous empruntons la description aux *Annales archéologiques* (1) : « C'est un grand carré inscrivant un cercle. Au centre du cercle est le Temps, vieillard ailé, armé de la faux et du sablier, porté sur une des roues ailées, comme les Byzantins représentent les Trônes. Dans le champ du cercle, les étoiles, le soleil et les phases de la lune. En cadre, autour du cercle, les douze signes du Zodiaque. Dans les quatre angles intérieurs du cercle et du carré, les quatre vents ailés. Dans la bordure du carré, des lions, des cerfs, des chiens, des espèces de dragons à tête humaine. Dans les quatre angles extérieurs du carré, les quatre éléments : l'aigle pour l'air, le dragon pour le feu, l'éléphant pour la terre, le pélican pour l'eau. »

En Orient, on met d'abord, aux quatre coins de l'autel, quatre morceaux de drap, nommés *εὐαγγελισται*, parce qu'on y voit le nom et l'image de chacun des évangélistes. Sur ces quatre morceaux, on étend une première nappe, appelée *κατὰ σάρκα* (*ad carnem*), représentant le linceul de l'ensevelissement de Notre-Seigneur, puis une seconde nappe plus fine, souvent en soie, symbole de la gloire de Jésus-Christ dans l'Eucharistie, et enfin un corporal. Quand l'autel n'est pas consacré, on y ajoute un sachet de reliques qui tient lieu de pierre d'autel et qu'on nomme *στυμμένιον* (de *στυν*, au lieu de, et *μενιον* (table). Benoît XIV a autorisé les prêtres du rite latin, résidant dans la Russie polonaise, à cé lébrer, à défaut d'autel, sur les *antimensia* dont se servent les Russes catholiques.

Les Protestants couvrent leur table de communion d'une nappe de toile, et, hors le temps de la cène, d'un tapis de soie.

(1) T. XXIII, p. 179.



## § 2

## Des corporaux et des bourses

Le corporal est un linge béni qui reste étendu sur l'autel depuis l'oblation jusqu'après la communion, afin de recevoir les parcelles qui pourraient se détacher de l'hostie. On l'appelle *corporal*, parce qu'on y consacre le corps du Sauveur, *palla* ou *pallium*, parceque primitivement, comme nous le verrons bientôt, il lui servait de vêtement. Le rite ambrosien lui conserve le nom de *syndon*, par comparaison avec le saint suaire qui servit à ensevelir le corps de Notre-Seigneur. On l'appelle encore *ἀνάθη*, *chrismale*, *coopertorium*, *linteum sacrum*, *opertorium*, *palla corporalis*, *palla dominica*, *sudarium*, etc.

Ce linge sacré remonterait aux origines apostoliques, s'il fallait s'en rapporter à Philippe de Commines, nous racontant qu'un pape fit présent à Louis XI d'un corporal dont se serait servi saint Pierre (1). Quelques écrivains ont avancé sans preuves que l'institution des corporaux était due au pape Eusèbe ou à saint Sixte I; saint Sylvestre, au commencement du IV<sup>e</sup> siècle, ordonna qu'on ne consacraît le corps de Notre-Seigneur que sur des voiles de lin et non sur du coton ou de la soie, afin de représenter les suaires de lin dont le corps du Sauveur a été enveloppé après sa mort (2). Mais entend-il par là le corporal ou la nappe d'autel? On peut se faire la même question pour le texte de saint Optat que nous avons cité plus haut, pour ceux de saint Isidore de Damiette (3) et de saint Isidore de Pelouse (4), comparant le linge de l'autel au suaire du Sauveur. En réalité, la nappe unique des premiers siècles servit tout à la fois de nappe, de corporal, de pale et de voile. C'était une grande pièce de toile, couvrant tout l'autel, que le diacre apportait avant l'offertoire; on la repliait sur le calice et sur les pains. Le corporal n'est devenu distinct de la nappe d'autel, que lorsqu'on fit usage de deux ou trois nappes; la supérieure fut alors un corporal spécial. Raoul de Tongres nous dit que cette distinction se produisit d'abord en Italie, mais il n'en précise pas l'époque et nous croyons que cela n'est point possible.

(1) On conserve au trésor de Monza un corporal qui, dit-on, aurait servi aux Apôtres.

(2) Labbe, *Concil.*, t. I, *Vita S. Sylvestri*, p. 1409.

(3) L. I, *ep.* 109.

(4) L. I, *ep.* 123.

Par un sentiment de vénération, on n'a point voulu que le pain consacré, ni le calice du précieux sang touchassent immédiatement l'autel, ni qu'ils restassent constamment en vue des fidèles. C'est pour cela que sur toute la surface de l'autel on étendait un très long corporal; sur le pli antérieur, on posait les pains; sur le pli du milieu, le calice; et, avec la partie postérieure, on recouvrait toutes les oblations. Cet usage primitif subsistait encore au XVI<sup>e</sup> siècle à Rouen et à Orléans; il persiste aujourd'hui chez les Chartreux et dans l'Église de Lyon. Presque partout ailleurs, lors de l'introduction de l'élevation du calice, il fut abandonné, comme étant fort incommode. On partagea, pour ainsi dire, le corporal en deux parties, l'une qui resta étendue sur l'autel, l'autre, plus petite, qu'on plaça sur le calice, et qui plus tard, avec l'addition d'un carton, constitua la pale moderne. C'est depuis le XVII<sup>e</sup> siècle que le corporal n'a plus en tout sens qu'environ 50 centimètres.

Dans un certain nombre d'églises d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne, outre le grand corporal, on se sert d'un plus petit (*animeta*), sur lequel on place la sainte hostie. En vertu d'un privilège de Clément VII, les Théatins pratiquent cet usage.

En dehors du Saint-Sacrifice, le corporal sert de repository au ciboire dans le saint tabernacle. Autrefois, surtout en Allemagne, on en mettait un dans l'intérieur du ciboire.

Nous avons dit que saint Sylvestre prescrivit le lin pour la confection des corporaux, afin de mieux représenter le linceul de Jésus-Christ, dont il est l'image. Saint Germain de Paris, dans son *Exposition de la Messe*, fait la même recommandation. Peut-être que ce choix a été également influencé par cette considération que la toile n'est pas susceptible d'être rongée par les mites. On a employé exceptionnellement la soie ou d'autres matières précieuses: ainsi saint Grégoire de Tours nous raconte que, pendant un songe, il croyait célébrer les saints Mystères dans sa basilique, lorsque déjà l'autel et les oblations étaient recouverts *pallio serico* (1). Les conciles ont toujours réprimé cet abus et surtout l'emploi du coton. Pie VIII, par un décret général du 15 mai 1819, l'a formellement proscrit pour les corporaux, les pales, les purificatoires, les nappes d'autel, les amicts et les aubes, permettant seulement d'user les linges d'autel qu'on avait à l'époque de la publication du décret. Ces linges doivent être hors de service depuis longtemps,

(1) *Hist. Franc.*, l. VII, c. xxii.



et cependant on rencontre encore, même dans les églises qui ne sont point pauvres, des corporaux et des purificateurs en coton. Dans le diocèse de Besançon, on se sert de corporaux en toile gommée.

Les corporaux n'admettent aucune broderie, mais simplement une bordure de dentelle. Contrairement à la rubrique, l'usage allemand est de les broder en couleur; au moyen âge, on les a quelquefois ornés d'or et de pierreries. A l'endroit que doit baiser le prêtre, on fait ordinairement une petite croix grecque avec du fil blanc ou rouge.

Le corporal doit être béni par l'évêque ou par un prêtre muni de la permission de l'Ordinaire. Il y a une formule spéciale de bénédiction dans le *Pontifical*.

Innocent VIII a concédé au général et aux provinciaux des Frères Mineurs le privilège de bénir les corporaux. Cette faculté a été accordée par le même pape au vicaire-général et aux visiteurs des Augustins; par Léon X, au général, aux provinciaux et aux gardiens des Mineurs Observantins; par Pie V, aux Hiéronymites d'Espagne.

Les abbés, les généraux d'ordre, les missionnaires, en un mot tous ceux qui ont la faculté de bénir les ornements sacrés pour leurs propres églises, n'ont pas le droit de bénir les linges d'autel qui ne sont pas destinés à leur usage (1).

La bénédiction donnée aux corporaux, ainsi que leur usage sacré, interdit de leur affecter une destination profane: c'est pourtant ce qu'on fit plus d'une fois au moyen âge, par suite d'une vénération mal entendue, quand on jetait un corporal au feu pour arrêter un incendie. Cet abus fut sévèrement condamné par le concile de Selingsadt (1023).

Le respect des saints Mystères doit empêcher de se servir de linges sales. Les *Mémoires sur la vie de Mgr de La Motte*, évêque d'Amiens, rapportent un trait qui montre l'impression que faisait sur lui l'irrévérence pour les choses saintes. « Croyez-vous, dit-il à un curé dans l'église duquel il trouva des corporaux extrêmement mal-propres, croyez-vous à la présence réelle? » Le curé se défendait de répondre, comme on refuse de le faire à une question qu'on ne croit pas sérieuse. — « Répondez-moi, reprit l'évêque d'Amiens, y croyez-vous? » — Le curé étonné proteste que personne n'y croit plus sincèrement que lui. — « Tant pis, réplique alors vivement l'évêque,

(1) Congr. Rit., n<sup>os</sup> 1328 et 1687.

parce que si vous n'y croyiez pas, vous ne seriez qu'un hérétique, et qu'en y croyant, vous êtes un impie: l'état de ce linge sur lequel vous placez ce que vous croyez être le corps de Jésus-Christ, en est la preuve.»

Quand les corporaux, les pales et les purificateurs sont salis, ils doivent être lavés successivement à trois eaux par un ecclésiastique constitué dans les ordres sacrés, et livrés ensuite au blanchissage. Dans l'instruction qu'il adresse aux sous-diacres, au moment de leur ordination, l'évêque les avertit qu'il est de leur ministère de laver les pales, les corporaux et les purificateurs. A défaut des sous-diacres, c'est aux diacres et aux prêtres qu'incombe cette fonction. Le pape saint Boniface défendit qu'aucune femme, même une religieuse, touchât aux linges sacrés, fût-ce pour les laver. « Les corporaux, dit le concile de Saumur (1253), seront lavés par des prêtres revêtus de surplis et dans un vase fort net destiné à cet usage, et la première eau sera jetée dans la piscine.»

On trouve encore dans les sacristies, mais assez rarement, de ces vases dont parle le concile de Saumur et dont les Capitulaires d'Hincmar rendaient l'emploi obligatoire; ils sont ordinairement en cuivre étamé.

Au monastère de Cluny, des prêtres et des diacres, après avoir donné une légère lessive aux corporaux, les plongeaient dans une eau blanchie par une farine très pure. Pour les faire sécher, on les suspendait à une corde qui ne servait qu'à cet usage; tant que les corporaux étaient exposés à l'air, on les gardait soigneusement pour empêcher les mouches de s'y poser.

Bien que des conciles et des synodes des trois derniers siècles aient renouvelé les anciennes prescriptions relatives au lavage des corporaux, un certain nombre d'évêques de France confiaient ce soin à des religieuses. Cet usage tend de plus en plus à disparaître; il a cessé en 1879 dans le diocèse de Versailles, où les Clarisses ne sont plus chargées que du second lavage.

En Pologne, on renouvelle la bénédiction des linges d'église chaque fois qu'ils ont été lavés.

Quand les corporaux sont usés, on les brûle, et la cendre en est jetée dans la piscine. « Les anciens corporaux, dit le synode d'Oxford (1222), seront conservés avec les reliques ou bien brûlés en présence de l'archidiacre (1). »

(1) Mansi, *Concil.*, t. XXII, p. 1147.



Parmi les corporaux remarquables, nous nous bornerons à mentionner un linge d'aspect oriental, décoré de l'image du Sauveur et de la Sainte-Vierge, que l'on conserve au trésor de la cathédrale de Gran (Hongrie); un corporal en soie, brodé d'or, du <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, au musée de Cluny; et, aux Carmélites d'Amiens, un corporal, garni de dentelle, venant de Madame Louise de France, en religion la mère Thérèse de Saint-Augustin, et portant son initiale surmontée d'une couronne royale.

On conserve au trésor de Monza un prétendu corporal des apôtres, dans lequel il faut voir un corporal employé par S. Grégoire-le-Grand au Saint-Sacrifice qu'il célébrait sur le tombeau des saints apôtres Pierre et Paul. Mgr Barbier de Montault (1) a décrit ce linge précieux, dont le monogramme central proclame que Jésus-Christ est la vie et la lumière, et où l'on voit une représentation de la Jérusalem céleste.

Les Orientaux ont eu jadis des corporaux de soie et d'étoffes précieuses; mais depuis longtemps, ils emploient une serviette de lin, carrée, qu'ils appellent *iliton*. Ce linge n'est pas seulement béni, mais consacré et oint de crème par l'évêque. Par respect pour cette consécration, on ne lave jamais le corporal; quand il est sali ou usé, on le brûle, et la cendre en est enterrée dans quelque endroit de l'église où elle ne soit point exposée à être foulée aux pieds.

Nous terminerons ce paragraphe en disant quelques mots des bourses, qui ont été désignées sous le nom de *bursa*, *loculus*, *marsupium*, *pera*, etc.

Les bourses destinées à renfermer le corporal apparaissent tout au moins au <sup>xiii</sup><sup>e</sup> siècle, puisqu'il en est question dans la Chronique de Mayence, rédigée par Conrad, et dans la Vie de sainte Claire qui confectionnait des corporaux et des corporaliers pour les paroisses des environs d'Assise.

La bourse doit être de la couleur des ornements du jour. Elle est souvent à double face, afin de pouvoir servir à des fêtes liturgiques de couleurs différentes: on économise ainsi les frais de deux doublures. Il en est en tissus d'or ou d'argent, richement ornementées; les décorations les plus ordinaires sont la croix, l'Agneau divin, l'hostie, l'Esprit-Saint sous forme de colombe. En Italie, on met une houppie à chaque coin. La bourse dont se sert le pape aux offices pontificaux est assez grande pour que le corporal y entre tout entier sans être plié.

(1) *Le Trésor de Monza*.

En Espagne, la bourse est quelquefois adhérente à l'autel; elle se compose de trois parties, dont la centrale y est attachée et dont les deux autres compartiments mobiles se déplient et se replient à volonté, comme les feuilles d'un triptyque.

Le Rituel romain n'indique aucune formule de bénédiction pour la bourse, ni pour le purificateur, ni pour le voile du calice.

On s'est parfois servi de la bourse comme d'un récipient pour recueillir des aumônes, ce qui est une inconvenance blâmée par le synode d'Osimo, en 1734.

Mgr Barbier de Montault a fait justement observer qu'il ne faut point confondre la bourse du calice, qui ne contient qu'un seul corporal, avec le corporalier, ou boîte à corporaux, destinée à en renfermer plusieurs, et qu'on appelait *receptaculum*, *repositorium*, *estuit à corporaux*. Le corporalier, qui a persisté jusqu'au siècle dernier, était une boîte revêtue de soie ou de velours, décorée de broderies, de perles, d'émaux et d'armoiries. Le savant prélat en signale un au musée de Cluny, et beaucoup d'autres, dans des inventaires de diverses époques (1). Quant aux bourses de calice, nous mentionnerons seulement celles de la cathédrale d'Anagni, revêtues d'anciennes étoffes byzantines, et une bourse brodée en or, en grenat et en perles fines, conservée au monastère des Carmélites d'Amiens.

M. L. de Farcy croit que le corporalier a donné naissance à la bourse: « Au <sup>xvii</sup><sup>e</sup> et <sup>xviii</sup><sup>e</sup> siècle, dit-il (2), quand peu à peu s'introduisit l'usage d'avoir une bourse spéciale pour chaque ornement, le corporalier perdit sa forme primitive: les côtés de la boîte, désormais inutiles, puisqu'il n'y avait plus qu'un corporal dans chaque bourse, furent supprimés; il ne resta plus que le dessous et le couvercle reliés à une toile, à une extrémité, et par des rubans ou un morceau de soie latéralement: c'est ce que nous appelons encore aujourd'hui *la bourse*. »

### § 3

#### Des dominicales et des nappes de communion

« Il n'est point permis aux femmes, dit le Concile d'Auxerre, tenu

(1) *Inventaire de la chapelle papale*, dans le *Bulletin monumental*, t. XLV, pp. 208-211. Nous aimons à rappeler combien les nombreuses publications liturgiques et archéologiques de Mgr Barbier de Montault nous ont été utiles pour tout ce qui concerne l'autel et ses accessoires.

(2) Article inséré dans le *Règne de Jésus-Christ*, 1884, p. 120.



en 585 (can. 36), de recevoir l'Eucharistie dans la main nue. » Et, plus loin (can. 42) : « Les femmes, quand elles communient, doivent avoir leur *dominicale*. Celle qui ne l'aura pas attendra au dimanche suivant pour communier. » Un ancien Pénitenciel manuscrit, cité par Du Cange, dit que si une femme communie sans avoir son *dominicale* sur la tête, il lui sera interdit de communier jusqu'au dimanche suivant. D'autre part, dans un sermon attribué autrefois à S. Augustin (1) et qui appartient peut-être à saint Maxime de Turin, on lit cette recommandation : « Que les hommes, quand ils doivent communier, se lavent les mains, et que les femmes aient un linge blanc pour y recevoir le corps du Christ. » Ajoutons qu'au VII<sup>e</sup> siècle, saint Théodore de Cantorbéry permet aux femmes de recevoir l'Eucharistie sur un voile noir. De ces divers textes et de quelques autres, les uns, comme Baluze, concluent que le terme *dominicale* désigne un voile dont les femmes, le dimanche (*die dominica*), se couvraient la tête pour communier ; les autres, comme Bergier et Mgr Martigny, entendent par là le linge dont elles revêtaient leur main pour y recevoir l'hostie, en sorte que le prêtre ne fût pas exposé à toucher leur main nue. Il y a enfin des liturgistes, comme le P. Le Brun, qui croient que, selon les provinces, ce même terme de *dominicale* s'est appliqué, tantôt ou tout à la fois, au voile de tête et au voile de main. Cette dernière supposition est très plausible, mais nous sommes porté à croire que ces deux voiles n'en faisaient qu'un, c'est-à-dire que les femmes se rendaient à l'église avec un voile de tête assez long pour qu'elles pussent, avec l'un des pans, se couvrir la main.

Quand la sainte hostie fut déposée dans la bouche du communiant, le *dominicale* perdit sa raison d'être, mais on ne continua pas moins de s'en servir pour se rendre à l'église, et nous le retrouvons, jusque de nos jours, dans le *mezzaro* des Génoises, le *domino* des Provençales, l'*ahautoir* des Picardes et l'*affulette* des Normandes.

Les Pères de l'Église grecque ne parlent point du *dominicale*, ce qui nous fait supposer que son usage était inconnu en Orient. Il est question dans saint Jean Chrysostome (2) de petites tablettes de bois sur lesquelles les communiants recevaient la sainte hostie. En Occident, surtout dans les monastères, on donnait la même destination à de petits plateaux creux qu'on nommait *scutella* (3).

(1) *Serm. 152 de tempore.*

(2) *Hom. LXI ad pop. antioch.*

(3) Hergott, *Vet. discipl. monast.*, p. 369.

Le *dominicale* et le *scutellum* ont été l'origine des nappes de communion qui ont pour but, en cas d'accident, d'empêcher l'hostie de tomber à terre. Elles doivent remonter à l'époque où l'on commençait à communier à genoux, c'est-à-dire au XIII<sup>e</sup> siècle. Il y en a eu en toile, en coton, en velours, en taffetas, ornées de dentelles et de guipures. On lit dans un ancien inventaire de Notre-Dame de Paris : « Une paule de soye de diverses couleurs, eschiquetée, pour escommicher (*communier*), le jour de Pasques (1). »

Dans certaines églises, on laisse à demeure, toute l'année, la nappe de communion. Liturgiquement, elle ne devrait être mise sur l'appui que lorsque des fidèles doivent communier. « Dans quelques églises d'Italie, dit M. l'abbé d'Ezerville (2), on la laisse à demeure seulement pendant le temps désigné pour remplir le devoir pascal : c'est une invitation tacite à venir s'asseoir à la sainte Table. »

On sait qu'il n'est point permis de donner aux communiants, en guise de nappe, le voile du calice, la pale, la bourse, ni le manuterge ; mais on peut suppléer à la nappe par une pale spéciale ou un plateau de métal. A Parme, on se sert d'un petit plateau d'osier, garni de toile et de dentelle, qu'on se passe de main en main. En Piémont et en Savoie, c'est un plateau d'argent ou bien une pale destinée uniquement à cet usage. La Congrégation des Rites a décrété, le 8 mai 1873, que rien ne s'oppose à l'emploi des tablettes métalliques.

#### ARTICLE XIV

##### Notes sur un certain nombre d'autels encore existants

Sous ce titre, nous avons indiqué un certain nombre d'autels, de toutes les époques et de tous les pays, remarquables soit par leur antiquité, soit par leur mérite artistique, ou bien encore par les souvenirs historiques qui s'y rattachent. Cet article était rédigé, lorsque nous avons pu prendre connaissance du récent ouvrage de M. Rouhault de Fleury sur les *Monuments de la Messe*. L'auteur a consacré la plus grande partie de son premier volume à dessiner et à décrire les plus importants autels, conservés ou disparus, des treize premiers

(1) *Revue archéol.*, t. XXVIII, p. 88.

(2) *Traité pratique de la tenue d'une sacristie*, p. 59.